

8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 8 septembre 2020 à la salle du conseil municipal et par voie de visioconférence.

Sont présents:

M. le maire Pierre Laflamme
siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : absent
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

Était absent : M. Jean Collard

assiste également à la séance, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

91-20

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 8 septembre 2020 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux

soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

92-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

93-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2020

épargne courant	411 361.17
épargne à terme régulier	300 000.00
avantage entreprise	391 059.42
épargne régulière	100 000.00
TOTAL	1 202 420.59

CAISSE RECETTES AU 31 JUILLET 2020

TOTAL DES RECETTES	53 279.65
---------------------------	------------------

SITUATION FINANCIÈRE AU 29 AOÛT 2020

épargne courant	403 112.04
épargne à terme régulier	100 000.00
avantage entreprise	391 059.42
épargne rachetable	300 000.00
TOTAL	1 194 171.46

CAISSE RECETTES AU 31 AOÛT 2020

TOTAL DES RECETTES	32 597.54

94-20

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes des mois de juillet et d'août et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 54 511.13\$ pour le mois de juillet et la somme de 88 262.61\$ pour le mois d'août.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Juillet

COMPTES PAYÉS :	34 717.82\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 793.31\$</u>
	54 511.13\$

Août

COMPTES PAYÉS :	72 230.05\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>16 032.56\$</u>
	88 262.61\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance du conseil se tient à huis clos à cause de la covid-19., un citoyen a adressé des questions au conseil municipal.

95-20

DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA LIGNE D'ARRÊT AU COIN DE LA RUE DU MOULIN ET PRINCIPALE

La demande est faite afin d'avoir une meilleure visibilité vers la rue du Moulin et inviter les usagers de la route à effectuer leur arrêt obligatoire.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande pour déplacer la ligne d'arrêt située avant l'entrée de la Fabrique de la rue Principale pour placer la ligne d'arrêt obligatoire vis-à-vis la rue du Moulin.

Le panneau sera alors déplacé et la traverse de piétons sera repeinte.

LIGNAGE DES RUES

Un budget pour le traçage des lignes de rue est prévu à toutes les années. Celles-ci sont repeintes en alternance selon l'usure.

ARBRES APPARTENANT À LA FABRIQUE

Une question est posée sur la santé des arbres sur le terrain de la Fabrique. La demande sera dirigée vers le comité de la Fabrique.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

96-20

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE PANDÉMIE COVID-19

Selon les directives émises par la santé publique qui recommande le télétravail, attendu que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé, la fermeture du bureau municipal au public est maintenue. Il y aura une présence en alternance au bureau. La porte sera barrée et les visiteurs devront sonner.

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que des plexiglass devront être installés sur la longueur du comptoir à la réception, avant l'ouverture du bureau au public.

Les services en ligne sont recommandés : demande d'informations, paiements, demande de permis.

97-20

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE CLUB 3&4 ROUES
JOHNSON INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande des droits de passage du Club de 3 & 4 roues Johnson inc. pour la saison 2020-2021.

98-20

RECETTE D'ABRASIF

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions à Germain Blanchard Ltée, DPS Transport de Saint-Théodore d'Acton et Sylvain Girard de Ste-Hélène pour une recette d'abrasif de 500 tonnes pour la prochaine saison.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Les soumissions devront être déposées avant le 1^{er} octobre à 15 heures pour être ouvertes le 5 octobre à compter de 20 heures à la séance régulière du conseil municipal.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 16 octobre prochain sur le terrain municipal au 750 rue des Loisirs.

DEMANDE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA
CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

Une demande est adressée au conseil municipal pour adopter un règlement permettant aux véhicules hors route de circuler en tout temps sur les chemins municipaux de notre municipalité.

Un modèle de règlement est soumis au conseil municipal.

Après discussion, la demande est mise à l'étude.

99-20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LOISIR ET
SPORT MONTÉRÉGIE

L'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Montérégie se tiendra le 17 septembre à Longueuil en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur et via ZOOM.

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Patrick Salvas pour assister à la rencontre comme représentant de la municipalité.

100-20

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021
DE THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2021.

101-20

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À CAUSE DE LA COVID-19

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale a préparé un plan afin de respecter les consignes et directives de la santé publique et d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale car elle doit être ouverte sur plus de journées afin que les enfants ne soient pas présents en même temps que le public ainsi que pour respecter « les bulles » de l'école.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des élus que le conseil municipal accepte l'horaire présenté pour la bibliothèque municipale Pierrette-Duperron :

Lundi 10h30 à 11H30 Mardi 10h30 à 11h30 mercredi 10h30 à 11H30 14h à 16h 19h à 20h30 Jeudi 10h30 à 11h30 vendredi 10h30 à 11h30 samedi 9h30 à 12h. Les heures en italique sont pour les élèves.

Le service de livraison à distance et sur rendez-vous est toujours disponible. La promotion du service de réservation en ligne se continue.

102-20

INTÉRÊTS POUR LES COMPTES DE TAXES 2020 ET LES
COMPTES DE TAXES DES ANNÉES ANTÉRIEURES
À CAUSE DU CONTEXTE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution numéro 45-20 le 6 avril dernier;

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal prend une décision au sujet des intérêts des comptes de taxes de l'année 2020 et des années antérieures depuis la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020.

Pour les comptes de taxes 2020, ainsi que pour les comptes de taxes antérieurs, les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 367-19 seront à nouveau comptabilisés à compter du 24 septembre 2020 soit le troisième versement des taxes municipales pour l'année 2020.

103-20

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE
RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

104-20

DEMANDE D'IDENTIFICATION D'UN ÉLU MUNICIPAL
RESPONSABLE DES DOSSIERS SOCIAUX

En mars 2019, les trois Tables de concertation communautaires, en collaboration avec le conseil des maires de la MRC d'Acton, ont adopté un plan d'interactions entre les secteurs municipal et communautaire.

Afin de poursuivre les démarches et actions identifiés à ce plan, une demande d'identification d'un conseiller municipal responsable des dossiers sociaux du CISSS Montérégie est faite à la municipalité.

Voici des exemples d'implications : recevoir l'information concernant les plans d'action, faciliter la tenue d'activités de communication des services communautaires, faire valoir les besoins des citoyens et participer à diverses activités de réseautage, formation de comité de travail.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme Vicky Lauzier responsable des dossiers sociaux et Sylvie Fafard, substitut.

105-20

DEMANDE DE L'ÉCOLE POUR LA PARTICIPATION AU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En réponse à la demande de l'école de Saint-Nazaire, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Sylvie Fafard pour participer au conseil d'établissement de l'école Saint-Nazaire pour l'année 2020-2021.

106-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT DE PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS
D'EAU (CLAPET ANTIRETOUR)

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité de donner un avis de motion afin qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 263-05 sur les branchements d'égout domestique et d'égout pluvial de la municipalité soit modifié. Un dépôt du projet de règlement est effectué.

107-20

FORMATION POUR CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE
INCENDIE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise la dépense pour les frais de formation pour opérer l'autopompe de notre service incendie.

Les coûts sont de 1349\$ pour Jérôme Beaudoin, non taxable et le coût pour Denis Arcand est de 750\$ car la moitié des frais est payée par la municipalité de St-Eugène.

108-20

INTERSECTION DU RANG BRODEUR, CHEMIN SAINT-
HYACINTHE ET RANG D'UPTON

ATTENDU QUE l'intersection du rang Brodeur, chemin Saint-Hyacinthe et rang d'Upton est reconnue dangereuse ;

ATTENDU la configuration particulière de cette intersection ;

ATTENDU QUE des études, des rencontres et des débats ont lieu depuis plus de 20 ans à ce sujet ;

ATTENDU QU'il y a eu un accident mortel le 14 août dernier à cette intersection ;

ATTENDU QUE beaucoup d'accidents et d'incidents non répertoriés se produisent régulièrement à cet endroit ;

ATTENDU QUE le Ministère des transports a réalisé une étude de sécurité – arrêts multiples datée d'octobre 2014 et a refusé notre demande d'arrêt au 4 intersections ;

ATTENDU QUE le rapport justifiant ce refus contient des statistiques qui ne tiennent pas compte des accidents ou incidents non répertoriés ;

ATTENDU QUE d'autres municipalités ont placé des arrêts sur des routes indiquant une vitesse permise au-dessus de 80 km/h et cela a eu pour effet de réduire de façon importante le nombre d'accidents ;

ATTENDU QUE même si le processus d'expropriation est enclenché par le Ministère des Transports et que cela va apporter des délais supplémentaires pour mettre en place des mesures de sécurité ;

ATTENDU QUE le fait que des panneaux d'arrêt obligatoire soient sur 2 des quatre intersections, cela porte à confusion et cela représente une des causes pour laquelle les usagers de la route repartent après avoir effectué leur arrêt sur le rang d'Upton et le chemin Saint-Hyacinthe et entrent en collision avec les véhicules circulant sur le rang Brodeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande au Ministère des transports de mettre en application dans les plus brefs délais, le plan d'action déjà amorcé pour améliorer et assurer la sécurité des usagers de la route et pour ainsi éviter d'autres accidents ;

Que le MTQ trouve une solution en attendant de mettre en place les mesures suite au processus d'expropriation, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route considérant que la population est inquiète et qu'un accident est toujours un de trop;

QUE nous ne sommes pas convaincus que le fait de couper des branches ou des arbres soit la solution et règlera le problème de sécurité en totalité et que depuis l'acquisition des triangles de visibilité par la MTQ, rien n'a été fait pour réduire les risques :

ET

QUE le conseil municipal demande une fois de plus l'implantation d'un arrêt obligatoire aux 4 coins à cet endroit.

RÉPARATION DE LA VOIE FERRÉE DU RANG BRODEUR

A titre informatif, une réhabilitation complète de la voie ferrée du rang Brodeur au cours est prévue par le CN.

SOUSSIONS POUR L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES COURS ET DES TROTTOIRS

L'an dernier, le contrat a été donné pour la saison 2020-2021 à Paysagement Benoit et Frère.

109-20

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CLÉ SUR LA PORTE INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 100\$ à la Fondation La Clé sur la porte inc. qui offre de l'aide et l'hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale pour la MRC d'Acton.

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON POUR LA RÉVISION DE LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

La municipalité d'Upton a adoptée une résolution demandant la révision de la formation des pompiers à temps partiel. Notre municipalité n'adopte pas de résolution d'appui.

110-20

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'EXPLOITATION ENTRE LE RÉSEAU BIBLIO DE LA
MONTÉRÉGIE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE
D'ACTON

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de renouveler la convention d'exploitation avec le réseau Biblio de la Montérégie.

L'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020, la nouvelle entente est d'une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2023. Elle sera signée par les représentants de la municipalité, Pierre Laflamme, maire et Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire.

DEMANDE D'UN PROJET POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
DE SAINT-NAZAIRE

Une directrice de la compagnie Tupperware de notre municipalité a un projet pour les élèves de notre école primaire.

Elle a comme projet que chaque élève de notre école reçoive un ensemble à lunch complet. De cette façon, chaque enfant aurait sa propre bouteille d'eau, cela éviterait qu'il utilise directement l'abreuvoir pour des mesures sanitaires.

Une contribution financière est demandée à la municipalité. Avant de prendre une décision dans ce projet, le conseil aimerait avoir des informations de l'école et savoir s'il y a une problématique pour les enfants du milieu.

Mis à l'étude.

RAPPORTS

-Sylvie Fafard :bibliothèque municipale, changements suite à la Covid-19 et diminution des bénévoles ;

-Sylvie Fafard : Val Bonheur

-Philippe Roy : prochaine réunion du CDRN le 16 septembre ;

-Roger Collard : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

-Guylaine Bourgoïn : informations reçues du Ministère des Transports pour la limite de vitesse dans le rang 10 ouest, traverse piétonnière de la rue Saint-Antoine à la rue Principale, installation du radar pédagogique dans la rue du Moulin, il faut demander une nouvelle autorisation au MTQ.

111-20

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UN
RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LA RUE DU MOULIN

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une permission de voirie au Ministère des Transports pour installer un radar pédagogique sur la rue du Moulin.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de M. Vincent Cordeau, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, concernant la date limite pour recevoir des demandes d'interventions dans les cours d'eau ;
- courriel de l'ADMQ concernant l'état d'urgence sanitaire et les élections municipales ;
- courriel concernant la version corrigée pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD);
- courriel concernant le dispositif de sécurité de la benne basculante;
- courriel de la MRC d'Acton concernant la démission de M. Sammy Bélanger;
- courriel du ministère de la Sécurité publique concernant le processus d'inspection des services de sécurité incendie municipaux;
- lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec ayant pour objet la dotation spéciale de fonctionnement;
- publipostage du 17 juillet 2020;
- avis de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ayant pour objet le passage à l'étape « Alerte » du Plan régional d'intervention spécifique – chaleur extrême;
- liste des personnes à vérifier pour la chaleur;
- avis de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Montérégie et Estrie ayant pour objet le passage au niveau démobilitation et retour à la veille saisonnière;
- courriel de Transports Québec concernant le programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES);
- courriel concernant la possibilité d'installer un climatiseur à la bibliothèque;
- magazine URBA juin-juillet 2020;
- publipostage de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député Saint-Hyacinthe-Bagot concernant la relance suite à la Covid-19;
- certificat de piquetage pour le lot 3 598 761 de la Firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre;
- validation des permis de conduire des employés municipaux;
- certificat de réseau biblio de la Montérégie pour la qualité de la Bibliothèque Pierrette-Duperron;

- lettre d'Énergir ayant pour objet le marquage temporaire d'emplacements d'emprise de la servitude AGM043, tronçon 28300 lot 1 960 381, cadastre du Québec;
- lettre de BL Hydraulique concernant les sociétés BL Hydraulique Drummond et BL Hydraulique Mécanique;
- offre de services de Mercedes Textiles Limited;
- rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

VARIA

Demande aux élus leurs commentaires sur le règlement G-100 qui sera révisé.

112 -20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22h32.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière